

Carb Care

Nettoyant pour carburateurs en aérosol

Nettoie carburateurs et starters sans démontage



- Haut pouvoir nettoyant
- Simple à utiliser
- Sans danger pour les pièces métalliques
- Améliore les démarrages
- Augmente les performances moteurs
- Réduit l'usure abrasive

PROBLEME SOLUTION

Le vernis et autres dépôts	CARB CARE contient un agent nettoyant puissant qui dissout rapidement le vernis, les gommés, le carbone et les dépôts, améliorant ainsi les performances des moteurs tout en réduisant la consommation de carburant.
L'usure abrasive	CARB CARE élimine la poussière et les particules qui pourraient être source d'usure abrasive dans la chambre de combustion.
L'encrassement des starters	CARB CARE élimine les dépôts des starters pour des démarrages plus rapides et plus fiables.
Les méthodes de nettoyage trop longues	CARB CARE s'utilise sans démontage.

Carb Care

Nettoyant pour carburateurs en aérosol

APPLICATIONS:

Peut être utilisé pour nettoyer saletés et autres dépôts des :

- Carburateurs
- Gicleurs de carburateurs
- Soupapes de ventilation de carters
- Commandes de chaleur et composants divers en métal



DONNEES TECHNIQUES

Couleur	Ambrée
Odeur	Solvantée
Solubilité dans l'eau	Non soluble
Conditionnement	Aérosol

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

MODE D'EMPLOI

Nettoyage de carburateur :

1. Enlever le filtre à air, moteur arrêté et froid.
2. Tirer le starter (si starter manuel) et pulvériser directement dans l'admission du carburateur.
3. Sur des carburateurs multi-corps, pulvériser environ 4 secondes dans chaque corps
4. Laisser agir pendant 5 to 10 minutes, puis replacer le filtre à air et démarrer le moteur.
5. Faire tourner le moteur pendant quelques minutes pour brûler les dépôts résiduels.
6. Pour les starters automatiques, pulvériser directement dans le mécanisme du starter.

Nettoyage général du métal :

Pulvériser sur les dépôts et essuyer avec un chiffon

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CARB CARE

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2015/830

Revision No. 2.5

Date d'impression 03/02/2020

Date de création 02/02/2015

Date de révision 31/01/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Nom du produit CARB CARE
Code du produit 11002066V1 (CLP)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Dégraissant solvanté.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.
198 Avenue de France,
75013 Paris
Tél: 01.64.44.51.60
Adresse e-mail fratech@nch.com
Site internet www.ncheurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Aérosols: Catégorie 1

Corrosion cutanée: Catégorie 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique: Catégorie 3

Toxicité pour la reproduction: Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée: Catégorie 2

Aquatique chronique: Catégorie 2

Lésions oculaires graves: Catégorie 1

H222 - Aérosol extrêmement inflammable

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Contient TOLUENE & ACETONE & BUTANONE & MORPHOLINE.

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H222 - Aérosol extrêmement inflammable

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P301+ P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition

P251 - Ne pas perforez, ni brûler, même après usage

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à des températures dépassant 50 °C.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P260 - Ne pas respirer les brouillard/vapeurs/aérosols.

Tenir hors de portée des enfants.

A usage professionnel.

2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Nom Chimique	No.-CAS	EC N°.	EU - REACH reg number	Weight-%	EU - GHS/CLP	Notes
TOLUENE	108-88-3	203-625-9	01-2119471310-51	25 - < 50	Skin Irrit. 2 (H315) (H315) Repr. 2 (H361d) STOT SE 3 (H336) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Flam. Liq. 2 (H225)	
BUTANONE	78-93-3	201-159-0	01-2119457290-43	10 - < 20	(EUH066) Flam. Liq. 2 (H225) STOT SE 3 (H336) Eye Irrit. 2 (H319)	
ACETONE	67-64-1	200-662-2	01-2119471330-49	10 - < 20	Eye Irrit. 2 (H319) (H319) STOT SE 3 (H336) Flam. Liq. 2 (H225) (EUH066)	
PROPANE	74-98-6	200-827-9	01-2119486944-21	10 - < 20	Press. Gas Flam. Gas 1 (H220)	K
DIACETONE ALCOHOL	123-42-2	204-626-7	01-2119473975-21	10 - < 20	Eye Irrit. 2 (H319)	
MORPHOLINE	110-91-8	203-815-1	01-2119496057-30	5 - < 10	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 4 (H332) Skin Corr. 1B (H314) Flam. Liq. 3 (H226)	
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	67-63-0	200-661-7	01-2119457558-25	3 - < 5	Flam. Liq. 2 (H225) STOT SE 3 (H336) Eye Irrit. 2 (H319)	
2-(2-HEPTADEC-8-ENYL-2-IMIDAZOLIN-1-YL) ETHANOL	95-38-5	202-414-9	01-2119777867-13	< 1	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	

Un facteur M de 10 à CAS95-38-5 a été considérée pour la classification de ce produit. Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16. Les classifications SGH / CLP pour les substances sont inscrites une fois qu'elles ont été harmonisées selon le règlement REACH n° 1907/2006.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec les yeux

Peut causer des brûlures qui peuvent entraîner des dommages permanent de l'œil.

Contact avec la peau

Peut causer des brûlures par contact prolongé ou répété.

Ingestion

L'ingestion peut entraîner de sévères brûlures à la bouche, gorge, tube digestif.

Inhalation

L'inhalation peut provoquer une irritation ou des brûlures des voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique. Peut causer des brûlures aux yeux, à la peau et aux muqueuses.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO2).

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

Possibilité de nocivité pour la vie aquatique. Éviter le rejet dans l'environnement. Container sous pression. Extrêmement inflammable. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection. Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau pour éviter l'explosion.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. En raison de la nature de l'emballage aérosol, un déversement important est peu probable. Pour un petit déversement, porter des vêtements protecteurs appropriés, ventiler la zone, absorber avec un matériau inerte et transférer tout le matériel dans un récipient étiqueté en vue de son élimination. Faites attention, les déversements peuvent être glissants. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Insoluble dans l'eau et flotte à la surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section. Enlever toute source d'ignition.

Méthodes de nettoyage

Pour les résidus non volatils :. Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 7, 8 et 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Formation: En raison de la nature dangereuse de ce produit, la formation à son utilisation est recommandée. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Assurer une ventilation adéquate.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Stocker conformément à la réglementation locale. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Pour les substances.

Nom Chimique	Union Européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Belgique
TOLUENE	TWA: 50 ppm TWA: 192 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ Skin	STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 191 mg/m ³ Skin	TWA: 20 ppm TWA: 76.8 mg/m ³ TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 384 mg/m ³ STEL: 1500 mg/m ³ Skin	AGW: 50ppm AGW: 190mg/m ³ Peak: 200ppm Peak: 760mg/m ³ TWA: 50ppm TWA: 190mg/m ³ Skin BGW: 600µg/L BGW: 1.5mg/L	100 ppm STEL; 384 mg/m ³ STEL 20 ppm TWA; 77 mg/m ³ TWA
BUTANONE		STEL: 300 ppm STEL: 899 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³ Skin	TWA: 200 ppm TWA: 600 mg/m ³ STEL: 300 ppm STEL: 900 mg/m ³ Skin	AGW: 200ppm AGW: 600mg/m ³ Peak: 200ppm Peak: 600mg/m ³ TWA: 200ppm TWA: 600mg/m ³ Skin BGW: 2mg/L	300 ppm STEL; 900 mg/m ³ STEL 200 ppm TWA; 600 mg/m ³ TWA
ACETONE		STEL: 1500 ppm STEL: 3620 mg/m ³ TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1210 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 2420 mg/m ³	AGW: 500ppm AGW: 1200mg/m ³ Peak: 1000ppm Peak: 2400mg/m ³ TWA: 500ppm TWA: 1200mg/m ³ BGW: 80mg/L	1000 ppm STEL; 2420 mg/m ³ STEL 500 ppm TWA; 1210 mg/m ³ TWA
PROPANE				AGW: 1000ppm AGW: 1800mg/m ³ Peak: 4000ppm Peak: 7200mg/m ³ TWA: 1000ppm TWA: 1800mg/m ³	1000 ppm TWA (gas, as Aliphatic hydrocarbons [alkanes C1-4]) 1000 ppm TWA
DIACETONE ALCOHOL		STEL: 75 ppm STEL: 362 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 241 mg/m ³	TWA: 50 ppm TWA: 240 mg/m ³	AGW: 20ppm AGW: 96mg/m ³ Peak: 40ppm Peak: 192mg/m ³ TWA: 20ppm	50 ppm TWA; 241 mg/m ³ TWA

				TWA: 96mg/m ³ Skin	
MORPHOLINE	TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 72 mg/m ³	STEL: 20 ppm STEL: 72 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m ³ Skin	TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 72 mg/m ³	AGW: 10ppm AGW: 36mg/m ³ Peak: 20ppm Peak: 72mg/m ³ TWA: 10ppm TWA: 36mg/m ³	20 ppm STEL; 72 mg/m ³ STEL 10 ppm TWA; 36 mg/m ³ TWA
ALCOOL ISOPROPYLIQUE		STEL: 500 ppm STEL: 1250 mg/m ³ TWA: 400 ppm TWA: 999 mg/m ³	STEL: 400 ppm STEL: 980 mg/m ³	AGW: 200ppm AGW: 500mg/m ³ Peak: 400ppm Peak: 1000mg/m ³ TWA: 200ppm TWA: 500mg/m ³ BGW: 25mg/L	400 ppm STEL; 1000 mg/m ³ STEL 200 ppm TWA; 500 mg/m ³ TWA

Nom Chimique	Autriche	Suisse	Romania
TOLUENE	Skin STEL: 100 ppm STEL: 380 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 190 mg/m ³	Skin STEL: 200 ppm STEL: 760 mg/m ³ TWA: 50 ppm TWA: 190 mg/m ³	100ppm STEL 384mg/m ³ STEL 50ppm TWA 192mg/m ³ TWA
BUTANONE	Skin STEL: 200 ppm STEL: 590 mg/m ³ TWA: 100 ppm TWA: 295 mg/m ³	Skin STEL: 200 ppm STEL: 590 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 590 mg/m ³	300ppm STEL 900mg/m ³ STEL 200ppm TWA 600mg/m ³ TWA
ACETONE	STEL: 2000 ppm STEL: 4800 mg/m ³ TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³	STEL: 1000 ppm STEL: 2400 mg/m ³ TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m ³	500ppm TWA 1210mg/m ³ TWA
PROPANE	STEL: 2000 ppm STEL: 3600 mg/m ³ TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³	STEL: 4000 ppm STEL: 7200 mg/m ³ TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m ³	1000ppm STEL 1800mg/m ³ STEL 1000mg/m ³ STEL 778ppm TWA 1400mg/m ³ TWA 700mg/m ³ TWA
DIACETONE ALCOHOL	Skin TWA: 50 ppm TWA: 240 mg/m ³	Skin STEL: 40 ppm STEL: 192 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 96 mg/m ³	53ppm STEL 250mg/m ³ STEL 32ppm TWA 150mg/m ³ TWA
MORPHOLINE	STEL: 10 ppm STEL: 36 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m ³ Ceiling: 10 ppm Ceiling: 36 mg/m ³	Skin STEL: 20 ppm STEL: 72 mg/m ³ TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m ³	20ppm STEL 72mg/m ³ STEL 10ppm TWA 36mg/m ³ TWA
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	STEL: 800 ppm STEL: 2000 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³	STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³	203ppm STEL 500mg/m ³ STEL 81ppm TWA 200mg/m ³ TWA

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) conformément à la directive 89/686/EEC.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Conforme à EN 14387 (vapeurs organiques). Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle). Caoutchouc fluoré. Alcool de polyvinyle. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité si la méthode d'utilisation peut entraîner un contact oculaire. Approuvé selon EN 166.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôle d'exposition de l'environnement

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Aspect	Incolore	Densité	0.79
État physique	Liquide	Solubilité	Insoluble dans l'eau
Odeur	de solvant	Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
pH	Non applicable.	Viscosité	Aucune information disponible
Point/intervalle de fusion	Pas d'information disponible.	Propriétés explosives	Pas d'information disponible
Point/intervalle d'ébullition	-40 °C	Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	-50 °C	Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	99.0 %
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.		
Limites d'inflammation dans l'air en %	Pas d'information disponible.		
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.		
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.		

9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
TOLUENE	= 2600 mg/kg (Rat)	= 12000 mg/kg (Rabbit)	= 12.5 mg/L (Rat) 4 h
BUTANONE	= 2483 mg/kg (Rat) = 2737 mg/kg (Rat)	= 5000 mg/kg (Rabbit) = 6480 mg/kg (Rabbit)	= 11700 ppm (Rat) 4 h
ACETONE	= 5800 mg/kg (Rat)	> 15700 mg/kg (Rabbit)	= 50100 mg/m ³ (Rat) 8 h
PROPANE			> 800000 ppm (Rat) 15 min
DIACETONE ALCOHOL	> 4 g/kg (Rat)	= 13500 mg/kg (Rabbit) = 13630 mg/kg (Rabbit)	> 7.23 g/m ³ (Rat) 8 h
MORPHOLINE	= 1050 mg/kg (Rat)	310 - 810 mg/kg (Rabbit)	> 8000 ppm (Rat) 8 h
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	= 1870 mg/kg (Rat)	= 4059 mg/kg (Rabbit)	= 72600 mg/m ³ (Rat) 4 h

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec la peau

Peut causer des brûlures par contact prolongé ou répété.

Inhalation

L'inhalation peut provoquer une irritation ou des brûlures des voies respiratoires.

Ingestion

L'ingestion peut entraîner de sévères brûlures à la bouche, gorge, tube digestif.

Contact avec les yeux

Peut causer des brûlures qui peuvent entraîner des dommages permanent de l'œil.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérigène connue.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

Effets sur la reproduction

Contient des substances suspectées d'effet sur la reproduction, basés sur des études sur les animaux.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Effets écotoxicologiques

Contient une/des substance(s) connue(s) dangereux(es) pour l'environnement aquatique.

Nom Chimique	Toxicité pour les poissons	Daphnie	Toxicité pour les algues
TOLUENE	LC50 15.22 - 19.05 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 14.1 - 17.16 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 = 12.6 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 5.89 - 7.81 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 = 54 mg/L Oryzias latipes 96 h LC50 = 28.2 mg/L Poecilia reticulata 96 h LC50 11.0 - 15.0 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 = 5.8 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 50.87 - 70.34 mg/L Poecilia reticulata 96 h	5.46 - 9.83: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 11.5: 48 h Daphnia magna mg/L EC50	EC50 = 12.5 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 72 h EC50 > 433 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 96 h
BUTANONE	LC50 3130 - 3320 mg/L Pimephales promelas 96 h	520: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 4025 - 6440: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 5091: 48 h Daphnia magna mg/L EC50	
ACETONE	LC50 4.74 - 6.33 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50 6210 - 8120 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 8300 mg/L Lepomis macrochirus 96 h	12600 - 12700: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 10294 - 17704: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static	
DIACETONE ALCOHOL	LC50 = 420 mg/L Lepomis macrochirus 96 h	8750: 24 h Daphnia magna mg/L EC50	
MORPHOLINE	LC50 = 350 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 > 1000 mg/L Brachydanio rerio 96 h LC50 375 - 460 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h	100: 24 h Daphnia magna mg/L EC50	EC50 = 28 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 96 h
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	LC50 = 11130 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 9640 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 > 1400000 µg/L Lepomis macrochirus 96 h	= 13299 mg/L 48 h	EC50 > 1000 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h EC50 > 1000 mg/L Desmodesmus subspicatus 96 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Les propriétés éco toxicologiques sont propres à une substance: bioaccumulation, persistance et dégradabilité. L'information est donnée pour pour la/les substance (s) du mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable due à la haute volatilité du produit. Information sur les composants ci-dessous.

Nom Chimique	log Pow
TOLUENE	2.7
BUTANONE	0.3
ACETONE	-0.24
PROPANE	2.3
DIACETONE ALCOHOL	1.03
MORPHOLINE	-2.55
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	0.05

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau. Ce mélange est volatile et s'évaporera rapidement dans l'air si mise à l'air libre.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Les emballages vides doivent être recyclés, retraités ou détruits. Recycler selon la législation en vigueur. Pour les emballages vides - ne pas souder, braser ou meuler etc.. Ne pas exposer à la chaleur, aux flammes, étincelles ou source d'ignition. Ne pas percer ou brûler même après usage.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

16 05 04 Gaz en récipient à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

15 01 10* Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1, 14.2, 14.3, 14.4.

IMDG/IMO

N° ONU	UN1950
Nom d'expédition	Aerosols, Flammable
Classe de danger	2.1
No EMS	F-D, S-U

ADR / RID

N° ONU	UN1950
Classe de danger	2.1
Code de classification	5F
Quantité limitée	1 L
Catégorie (Code tunnel)	2 (D)

IATA/ICAO

N° ONU	UN1950
Classe de danger	2.1
Code ERG	10P

14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange est dangereux pour l'environnement

Ce produit est un polluant marin selon les critères de IMDG/IMO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's.

Informations complémentaires

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - ICAO/IATA 2009).

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

La directive 2009/2/EC selon la 31ème adaptation de la directive 67/548/EEC (produits dangereux) a été prise en compte. . .

Code de l'environnement - Installations Classées : Applicable selon les quantités Tableaux des maladies professionnelles :

Nom Chimique	RG
TOLUENE	RG 4bis, RG 84 RG 9 RG 84
BUTANONE	RG 84
ACETONE	RG 84
PROPANE	RG 84
DIACETONE ALCOHOL	RG 84
ALCOOL ISOPROPYLIQUE	RG 84

Classification WGK

Classe risque aquatique (WGK allemand): WGK 2 (présente un danger pour l'eau), Classification selon AwSV-Verordnung

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

SECTION 16. AUTRES DONNÉES

Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3

H220 - Gaz extrêmement inflammable. H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H302 - Nocif en cas d'ingestion. H312 - Nocif par contact cutané. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H332 - Nocif par inhalation. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H372 - Risque avéré d'effets graves à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Méthode de calcul. H222 - Aérosol extrêmement inflammable. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H336 graves. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Méthode de sommation. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Préparé par Austen Pimm

Date de création 02/02/2015

Date de révision 31/01/2020

Revision summary

SDS mise-à-jour Sections de la FdS mise-à-jour 3 14 16

Abréviations

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungskategorie (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

Information supplémentaire

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention

contraire dans le texte.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité